RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Arrêté du 11 octobre 2019

portant inscription sur liste d'aptitude aux fonctions de médecins et de pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2019

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1236 du 20 septembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2017-1121 du 29 juin 2017 fixant les modalités d'organisation du concours sur titres et épreuves pour le recrutement des médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2019 portant ouverture d'un concours sur titres avec épreuve de médecins et de pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2019 ;

Vu l'arrêté du 13 août 2019 portant constitution du jury chargé d'établir, après un concours sur titres avec épreuve, une liste d'aptitude aux fonctions de médecins et de pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2019 ;

Vu l'arrêté du 6 septembre 2019 portant admission à concourir au concours sur titres avec épreuve de médecins et de pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2019,

Vu l'arrêté du 26 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 6 septembre 2019 portant admission à concourir au concours sur titres avec épreuve de médecins et de pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2019,

Arrête :

Article 1er

Les candidats dont les noms suivent admis au concours sur titres avec épreuve de médecins et de pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2019, sont inscrits par ordre alphabétique sur la liste d'aptitude correspondante :

1) Spécialité médecin

BOUR Emilie

CHAPUIS Christophe

DE SMET Freya

DROUET Loïc

DUBOURDIEU Valérie

FONTVIELLE épouse MAYAUD Laure

JOOS Walter

LEGRELE Geoffroy

LETELLIER Philippe

NICOLAS Eddie

PINCE épouse ZANUTTINI Céline

QUIRIN Lionel

RAMU Jean-Charles

SCOATARIU épouse THIEBAUT Nikita

SIMON Michaël

VIGOT Raphaël

16 candidats

2) Spécialité pharmacien

LO PRESTI Coralie

PERRIN épouse COURTOIS Flavie

ROMANINI Patricia

SCHEMBRI Camille

THEVENIAUD Laurent

5 candidats

Article 2

Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 11 OCT. 2019

Pour le ministre et par délégation,

Le chef de service, adjoint au directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, chargé de la direction des sapeurs pompiers

Michel MARQUER